

Paroisse catholique de Murten-Morat

Commentaire des comptes 2012

1. Comptes en cours

a) Remarques générales

Vu des dépenses de Fr. 2'129'044.00 et des produits de Fr. 2'129'647.81, les comptes annuels 2012 présentent **un bénéfice de Fr. 603.81**. Vu le déficit prévu de Fr. 49'310.00, le résultat est de Fr. 49'914.00 meilleur que prévu. Le bon résultat est autant dû aux dépenses supra-paroissiales nettement inférieures (pos. 391.352, à savoir: Fr. 168'631.00 et non Fr. 203'500.00), qu'à des recettes fiscales plus élevées que prévues (pos. 900.400/401: des revenus additionnels de Fr. 25'885.00; mais cf. commentaire ci-dessous). Compte tenu de l'amortissement de Fr. 587'281.00 (effet positif) et du retrait des fonds pour un montant total de Fr. 530'586.00 (effet négatif), le résultat opérationnel présente un **cash-flow de Fr. 57'298.00** (année précédente: Fr. 53'624.00). Ce résultat n'est pas satisfaisant car il ne permet pas d'effectuer les investissements nécessaires et que ceux-ci doivent s'appuyer en grande partie sur les réserves existantes.

b) Détails

Les principales raisons « *des différences budgétaires* » sont les suivantes:

Du côté des dépenses:

Pos 020.301: Compensation d'heures supplémentaires au sein du secrétariat et d'un coût complémentaire en raison d'une maternité

Pos 020.311: Achat de mobilier pour l'arrivée du nouveau curé

Pos 390.318: Les dépenses moins importantes pour le coût des aides temporaires et des sermons pour la confirmation, des messes de familles et des annonces, ainsi que des musiciens et des chœurs sont compensés par des montants supplémentaires pour des cultes œcuméniques et pour la célébration des 125 ans

Pos 391.301: Dépenses moins importantes pour la rémunération des membres du clergé

Pos 391.352: Contributions moins importantes pour l'Eglise cantonale

Pos 394.314: Imprévus en matière de jardinage et de coupe des arbres

Pos 394.315: Réparation de la sonnerie de l'église

Pos 942.312/314: Faible dépense en consommation d'énergie en compensation de l'entretien des bâtiments (en particulier la dépense pour l'étude d'un projet sur la restauration du toit de la Maison des sœurs)

Du côté des revenus:

Pos 900.400/401: Les recettes fiscales sont nettement plus élevées chez les personnes physiques que celles prévues au budget. Cependant les recettes fiscales pour les personnes morales sont nettement inférieures comparées au budget (autant pour l'année en cours que pour l'année précédente). Cette sous-performance est due en grande partie à la différence entre la facturation provisoire qui se base sur des chiffres d'années précédentes et la facturation définitive qui se base sur l'exercice comptable effectif. - Cette tendance négative donne lieu à une certaine inquiétude vu des dépenses supra-paroissiales plus importantes et des investissements indispensables, dans un proche avenir.

2. Compte d'investissement

La dépense totale des investissements (pos. 020.506.00: installation des bureaux / informatique, pos. 942.503.09: rénovation du sous-sol de l'école ainsi que pos 942.503.11: rénovation partielle du mur du Törlweg) est, sur une somme totale de Fr. 585'579.00, inférieure de Fr. 19'400.00 (montant arrondi) à la somme budgétée. Les dépenses d'investissement sont amorties, selon l'usage dans les comptes en cours, à la position 990.332.

3. Bilan

Le retrait des sommes pour couvrir les travaux de rénovation du sous-sol de l'école par «les réserves des fonds spéciaux» (Fr. 530'586.00) se compense par la diminution des liquidités (sorties de liquidités de Fr. 520'120.00). En outre, le bilan ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Murten, le 26 mars 2013

Le Conseil de paroisse